Titre du destinataire - par exemple Ministre des affaires étrangères de (pays) / Premier ministre de (pays)]

[Nom du fonctionnaire - utiliser le titre officiel le cas échéant - par exemple Honorable ou PM - pour les politiciens, etc.]

**RE : Participer aux activités du Groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies pour élaborer un traité afin d’aborder les violations des droits humains commises par des entreprises, du 23 au 28 octobre à Genève**

Cher [Excellence / honorable, ou quel que soit le titre approprié dans votre pays pour les ministres du gouvernement],

[« Nous, les organisations soussignées » / ***OU*** inscrivez uniquement le nom de votre organisation, si vous écrivez seul] vous prions de participer activement et de manière constructive aux activités du Groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies (IGWG) qui a été établi afin d’élaborer un traité pour aborder les violations des droits humains commises par des entreprises. Ce IGWG a été créé par la [Résolution 26/9](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/RES/26/9) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, adoptée en juin 2014. La troisième réunion du IGWG aura lieu à Genève, du 23 au 28 octobre de cette année. Assister à cette réunion et participer de manière constructive démontreront votre leadership et votre détermination pour faire progresser le cadre international des droits humains tout en assurant le développement durable et la présence d'investissements responsables dans notre pays.

Écrivez ici une phrase décrivant la nature des organisations signataires de cette lettre - par exemple « Les signataires de cette lettre sont un ensemble d'organisations de la société civile, de mouvements sociaux, etc., qui se sont engagés à garantir que les entreprises ne commettent pas de violations des droits humains ou environnementales et lorsque ces dernières commettent des violations, à ce qu’elles soient tenues responsables de leurs actes » ***OU*** si vous êtes uniquement une organisation, fournissez quelques brèves informations sur votre organisation, l'emplacement de votre siège, les priorités de votre organisation, etc.].

En soutenant cette résolution, vous allez respecter vos obligations de droits humains universellement reconnues et transmettre aux autres membres des Nations Unies l’important message qu'il est temps de veiller à ce que tout le monde, y compris les entreprises, respecte les droits humains et soit tenu légalement responsable lorsqu'il ne le fait pas. L'adoption des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies a conduit aux États et aux parties prenantes à reconnaître que les entreprises ont l’obligation de respecter les droits humains.

Les Principes directeurs stipulent clairement que les impacts des entreprises nécessitent une combinaison judicieuse de réponses politiques allant au-delà des normes volontaires et comprenant des règlements. Nous sommes donc persuadés qu'un processus intergouvernemental au niveau des Nations Unies visant à renforcer le cadre normatif régissant les entreprises et les droits humains est complémentaire à la mise en œuvre des Principes directeurs. L'approche consistant à rechercher une combinaison judicieuse de réponses permet à la communauté internationale de renforcer les cadres politiques actuels du Conseil, tout en abordant le caractère transnational des violations des droits humains commises par des entreprises ainsi qu’en répondant au besoin urgent de garantir l'accès aux recours pour les personnes affectées.

[Si vous l’estimez approprié et pertinent, ajoutez quelques détails d'une étude de cas connue sur des violations de droits humains commises par des entreprises étrangères dans votre pays, afin de mieux illustrer la raison pour laquelle votre gouvernement devrait soutenir l’élaboration d'un traité sur les entreprises & les droits humains. Si vous le faites, choisissez soigneusement une étude de cas qui veillera à ce que le gouvernement estime que la résolution est nécessaire, plutôt que de le mettre sur la défensive par rapport à la situation actuellement abordée].

Les entreprises qui entreprennent leurs projets de manière responsable ne devraient pas s’inquiéter d'une meilleure protection des droits humains. De nombreuses sociétés considèrent normal que les entreprises qui respectent les droits humains s'attendent à ce que toutes les autres entreprises soient tenues de respecter les mêmes normes. Une plus grande protection des États et de leurs populations contre les violations des droits humains commises par des entreprises offre également plus de chances pour que le développement soit durable et respectueux des droits des personnes vivant dans ce pays. Des normes internationales contraignantes en matière de droits humains concernant l'activité des entreprises crée également des conditions de concurrence équitables pour les pays, ce qui aide les États à éviter un « nivellement vers le bas » réglementaire. Des recherches révèlent également que les entreprises envisagent d'investir dans des pays qui respectent pleinement l’État de droit, remettant en cause les arguments qui soutiennent que les investisseurs favorisent les systèmes disposant de faibles protections environnementales et de défense des droits humains.

Nous exhortons donc le gouvernement à se joindre au large éventail d'États qui ont déjà manifesté leur soutien pour l'avancement du droit international afin de lutter contre les violations des droits humains commises par des entreprises, d’être en faveur du renforcement de la protection des droits humains pour la population de notre pays et de garantir que ceux qui investissent ici, le font de manière responsable.

Nous serions ravis de vous fournir de plus amples informations et nous nous réjouissons à la perspective d’amorcer un dialogue constructif sur ces questions au cours de vos préparatifs pour la troisième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à Genève au mois d’octobre.

Nous vous remercions de votre attention sur cette importante question et nous attendons de vos nouvelles.

[Si vous croyez que cela pourrait être utile, veuillez également demander un rendez-vous avec le fonctionnaire du ministère et / ou le ministre compétent, qui sera probablement le ministre des affaires étrangères.]

Cordialement,

[Les noms des organisation signataires / soutenant la lettre]